Extrait du registre aux délibérations du Conseil Communal
Séance du 22 janvier 2026.

Présents :

M. Christophe BASTIN, Bourgmestre - Président;
Mme Nathalie LEKEUX, M. Arnaud GERARD, Mme Juliette BESOHE, Échevins;
M. Werner DE GIEY, Président du CPAS;
M. Julien BARREAU, M. Jean-Christophe HYMON, M. Jérôme DE GROOTE, M. Pierre SCOHY, Mme Marjorie BURY, M. Pierre DELOBBE, M. Vincent CAO, Mme Caroline SWINNEN, Conseillers;
M. Luc GREGOIRE, Directeur Général;

Objet : Institution Provinciale : note d'orientation

Le Conseil Communal en Séance Publique

Considérant que le Gouvernement wallon a adopté en date du 18 décembre 2025 sa note d'orientation relative à l'avenir de l'institution provinciale ;
Considérant la décision du Gouvernement wallon de solliciter l'avis des conseils communaux sur les missions supracommunales que ces derniers souhaitent voir conservées ou développées au niveau du territoire provincial, car jugées indispensables aux regards des enjeux de leur population et de leur territoire ;
Vu la nomenclature des compétences provinciales actuellement exercées ;
Considérant que la délibération du conseil communal devra parvenir à M. le Ministre pour le 1er mail 2026 ;
A l'unanimité :
Décide d'identifier les missions supracommunales provinciales que le conseil communal souhaite voir conservées ou développées suivantes :
- Etranger et calamité.
- Sécurité et ordre public.
- Zone de secours.
Tourisme.
Culture, loisir et fêtes.
Accueil Temps Libre (ATL).
Transmet la présente délibération au Gouvernement wallon.

Par le Conseil Communal :
Le Directeur Général,
sé) Luc GREGOIRE

Le Bourgmestre - Président,
sé) Christophe BASTIN

Pour extrait conforme :
Le Directeur Général,

ADMINISTRATION COMMUNALE ONHAYE - NAMUR -

GREGOIRE Luc

Le Président,

BASTIN Christophe